



☎ 02 38 92 40 72

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 045-214502304-20250327-222025-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Sarah BADER (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*), Pierre BADER (*procuration donnée à Angélique BEAUDOIN*).

Secrétaire de séance : Martine CORDIER

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 11
- Votants 13

Objet : Convention en vue de la création d'un groupement de commandes voirie avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Délibération n° 22/2025

Madame le Maire rappelle que le projet de convention entre la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, les Communes de Chailly-en-Gâtinais, Chatillon-Coligny, Conflans-Sur-Loing, Lorris, Nogent-Sur-Vernisson, Noyers, Sainte-Geneviève-Des-Bois, Varennes-Changy, en vue de la création d'un groupement de commandes pour la réalisation commune de travaux de création et de renforcement des voiries communales, a été envoyé en amont de la séance à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ainsi, au regard de ladite convention, c'est la Communauté de Communes qui assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux, qui se situent en intégralité sur son territoire.

Pour la Commune de Noyers, les travaux concernés par cette convention sont :

- La réalisation d'un 1^{er} enduit Impasse du Pisserot pour un montant estimatif de 5 290 € H.T.
- La réalisation de marquage place de la salle des fêtes pour un montant estimatif de 1 675 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité,

- **Donne** son accord pour que la Communauté de Communes de Canaux et Forêts en Gâtinais assure, dans le cadre de son marché 2025 de travaux de création et de renforcement des voiries, la maîtrise d'ouvrage pour les travaux restant à la charge de la commune,
- **Approuve** la convention en vue de la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, les Communes de Chailly-en-Gâtinais, Chatillon-Coligny, Conflans-Sur-Loing, Lorris, Nogent-Sur-Vernisson, Noyers, Sainte-Geneviève-Des-Bois, Varennes-Changy,
- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Madame La Secrétaire de séance,
Martine CORDIER.